

2017607

REQUÊTE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de RENNES, aux fins de désignation d'un Commissaire aux Apports

LE SOUSSIGNÉ

Monsieur François ROSSIGNOL
demeurant à RENNES (35)
21, avenue du Mail

~~976578~~
2001 B 695

agissant en qualité de Président de la société qui est dénommée « FR. HOLDING », société par actions simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est fixé à LA GUERCHE DE BRETAGNE (35) « LA BOUGEOIRE », immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 438 381 709,

A L'HONNEUR DE SOLLICITER

qu'il vous plaise de nommer un Commissaire aux Apports chargé d'apprécier la valeur des apports en nature à effectuer à la société par Monsieur François ROSSIGNOL et portant sur :

- des actions de la société « L'HEXAGONE », société anonyme au capital de 5 225 544 Euros, dont le siège social est situé à LA GUERCHE DE BRETAGNE (35) « LA BOUGEOIRE », immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 332 874 148.

En vertu de l'article L 225-8 alinéa 1 sur renvoi de l'article 225-12 du Code de Commerce et de l'article 64 alinéas 1 et 2 sur renvoi de l'article 72 du décret du 23 MARS 1967, la valeur des apports en nature doit être appréciée par un Commissaire aux Apports désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête et choisi parmi les Commissaires aux Comptes inscrits sur la liste prévue à l'article L 225-219 du Code de Commerce ou parmi les experts inscrits sur une des listes établies par les Cours et Tribunaux.

Le soussigné déclare à cet égard à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de RENNES que :

Monsieur Bernard MAINGUY
Commissaire aux comptes
demeurant à RENNES (35)
217, avenue du Général Leclerc

ORDONNANCE

Nous, Yves PAUTHIER, Président du Tribunal de commerce de Rennes,

Assisté du greffier,

Vu la requête qui précède et présentée par :

Monsieur François ROSSIGNOL
21 avenue du Mail
35000 RENNES

agissant en qualité de Président de la société "FR. HOLDING", sas, dont le siège social est à LA GUERCHE DE BRETAGNE (35), "La Bougeoire", immatriculée au RCS de RENNES sous le n° B 438 381 709,

Disons qu'il y a lieu, conformément aux dispositions des articles L 236-11, L 225-8 alinéa 1 sur renvoi de l'article 225-12 du Code de commerce et de l'article 64 alinéas 1 et 2 sur renvoi de l'article 72 du décret du 23 mars 1967, de nommer en qualité de commissaire aux apports :

Monsieur Bernard MAINGUY
217 avenue du Général Leclerc
35000 RENNES

Avec pour mission de :

- apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature que doit faire Monsieur François ROSSIGNOL à la société "FR. HOLDING", et les avantages particuliers, et indiquer le mode d'évaluation adopté et pourquoi il a été retenu,
- affirmer que la valeur desdits apports correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie,
- établir un rapport qui sera tenu à l'adresse prévue du siège social, trois jours au moins avant la date de l'assemblée qui statuera sur l'apport susvisé.

Disons que, conformément à l'article 284 du décret du 23 mars 1967, il sera procédé au dépôt, en annexe au Registre du commerce et des sociétés, de la présente ordonnance, par les soins de Messieurs les greffiers associés ;

Fixons les dépens à la somme de 192,25 F TTC.

Rennes, le 20 novembre 2001

LE PRÉSIDENT

LE GREFFIER